

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le député de Saint-Maurice – Champlain lance une vaste campagne de demande d'appui au projet de loi C-429

Shawinigan, le mardi 30 mars 2010 – Le Bloc Québécois a déposé le **projet de loi C-429 intitulé, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois), pour favoriser l'utilisation du bois dans les constructions fédérales*** conformément à ce qui a été mis de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*. L'utilisation du bois dans la construction et la rénovation des édifices fédéraux offre une vitrine exceptionnelle pour les matériaux innovants utilisés dans la construction institutionnelle tout en stimulant la consommation intérieure du bois. Plusieurs pays comme la France, la Suède et la Nouvelle-Zélande ont déjà des politiques sur l'utilisation du bois dans les édifices publics. Le gouvernement du Canada devrait lui aussi tirer profit des avantages économiques et environnementaux découlant de l'utilisation du bois.

« **Le Bloc Québécois est préoccupé par la situation critique de l'industrie forestière québécoise et je le suis particulièrement en raison de son rôle majeur dans ma circonscription. Conséquemment, nous jugeons primordial de mettre en place des politiques publiques qui favoriseront la relance du secteur forestier** en lui offrant de nouveaux débouchés et en encourageant l'innovation. L'adoption de la loi C-429 obligerait le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois, » a commenté le **député Jean-Yves Laforest**.

Au cours des prochains mois, le projet de loi C-429 sera appelé à franchir les étapes menant à son adoption par la Chambre des Communes. **Or, il n'est pas encore acquis que le projet de loi obtienne les appuis nécessaires à son adoption. C'est pourquoi le député de Saint-Maurice – Champlain a procédé cette semaine à une vaste campagne de demande d'appui au projet de loi C-429 auprès des municipalités, organismes de développement économique, organismes communautaires et syndicats de sa circonscription.**

« Je compte sur ces appuis et pour ce faire, j'ai demandé aux organismes et municipalités de faire adopter une résolution et de faire circuler une pétition à ce sujet. Jusqu'à présent, les réponses sont très favorables à l'initiative du Bloc Québécois. Les organismes ont jusqu'au 30 avril prochain pour me transmettre leurs résolutions et leurs pétitions. **Fort de ce soutien, le Bloc Québécois pourra intensifier la pression sur la Chambre afin qu'une majorité de députés se rangent derrière ce projet de loi,** » a conclu le député Laforest.

Les citoyens intéressés à signer la pétition peuvent le faire au bureau du député (632, 6^e Avenue, Grand-Mère) et les organismes désirant recevoir le modèle de résolution ou une copie de la pétition ont qu'à faire la demande au laforj1b@parl.gc.ca ou au 819-538-5291 (sans frais le 1-866-255-4822.)

- 30 -

Renseignements :

Amélie Désaulniers Gélinas
Responsable des communications
Saint-Maurice – Champlain
Téléphone : 819-538-5291 Cellulaire : 418-366-1082